

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

Délibération n° DEL2022_05_10

**Intitulé : AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE
FORMALISEE DE MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES POUR LES
CHEQUES REPAS**

Administration générale - Commande publique - Marchés publics

*

L'an deux mille vingt deux, le douze mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 6 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 6 mai 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 36 Représentés : 8

Présents :

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Françoise BLONDEL, Madame Catherine MAILLOT

Absents :

Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Claude BELLIN donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Madame Françoise DENIAU donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER,

Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE donne pouvoir à Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEVRE, M. Mick LEROY

Monsieur Eric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Par délibérations des 2 février 2012 et 15 octobre 2020, la Communauté de Communes a décidé d'attribuer des chèques repas aux agents pour une valeur faciale de 8,00 € pris en charge par moitié par la collectivité et par chaque agent.

Le marché en cours attribué à la société UP arrivera à échéance le 30 septembre 2022.

La délibération de délégations du Conseil Communautaire au Président du 9 juillet 2020 ne m'autorise pas à signer les marchés formalisés. Cependant, en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire peut m'autoriser à lancer une procédure de consultation formalisée et à signer le marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi, il est proposé de lancer une consultation relative à l'acquisition de chèques repas au forme papier.

La procédure proposée est l'Appel d'Offres Ouvert en application, entre autres, des articles R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

La durée du marché est de 12 mois renouvelable trois fois par période de douze mois, sans que la durée totale n'excède 48 mois.

La forme du marché prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande (L. 2125-1 et R. 2121-8 du CCP) sans minimum mais avec un maximum de 500 000 € sur une période de 48 mois.

L'avis d'appel public à la concurrence sera diffusé sur les plateformes suivantes :

- Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ;
- Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- et Profil Acheteur (PA) de la CCYN.

Le lancement de la consultation est prévu pour le mois de mai 2022. L'attribution du marché est programmée courant août 2022.

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1,
 considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet
 A reçu un avis favorable en Bureau du 03/05/2022

Article 1^{er} – D'autoriser Monsieur le Président à lancer une procédure de consultation formalisée
 sous la forme d'appel d'offre ouvert pour la fourniture et livraison de chèques repas.

Article 2 – D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'attributaire retenu par la
 Commission d'Appel d'Offres.

Article 3 – De dire que les crédits utiles seront inscrits au Budget Primitif 2022 et suivants.

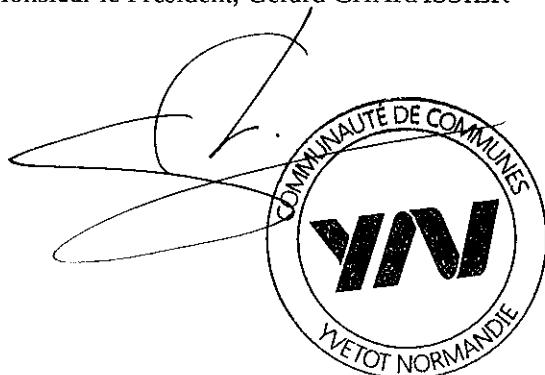
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
 Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220512-DEL20220510-DE